

Mission de conseil : AUDIT HABILITATIONS ELECTRIQUES

Durée : à définir selon contexte de l'entreprise

Modalité : **Présentiel**

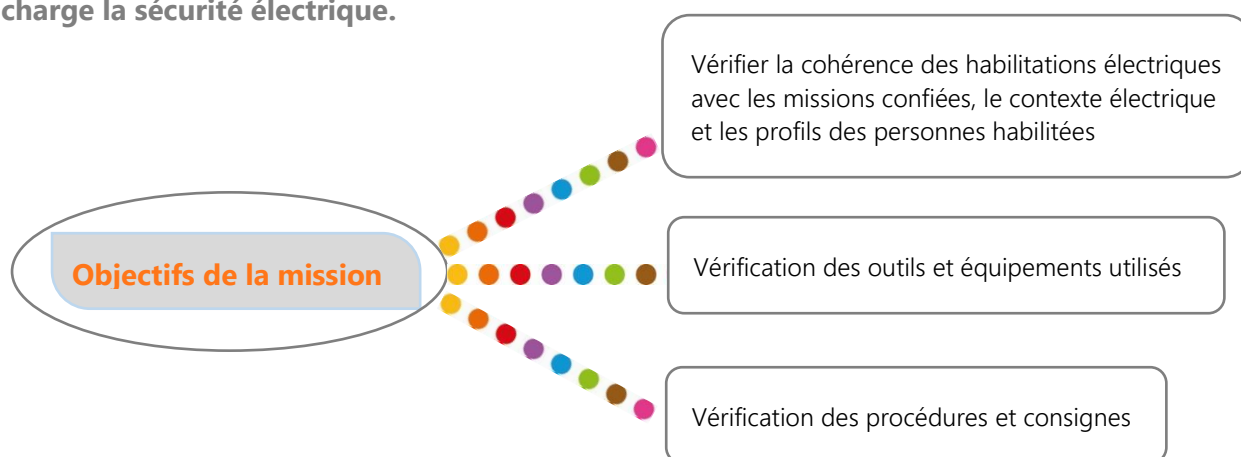
Personnes de l'établissement mobilisés au cours de cette mission :

Tout signataire de l'habilitation électrique et personnel en charge la sécurité électrique.

🔗 Tarif

🔗 Programmation

Nous consulter / 05 63 40 50 60



Déroulé de la mission

Une partie importante de la mission est consacrée à l'analyse des habilitations existantes dans votre établissement. Des entretiens peuvent être nécessaires avec certains personnels habilités. Un rapport est transmis en fin de prestation.

Des entretiens peuvent être menés avec le responsable de la sécurité électrique, des responsables de production, QSE ou HSE, etc...

Inventaire par service ou unité de production des habilitations existantes

Détermination des habilitations manquantes

Récapitulatif des tâches par niveau d'habilitation

Détermination des habilitations à envisager par service ou unité de production

Détermination des Equipements de sécurité et outillage nécessaires

Vérification des procédures et bonnes pratiques

Le + FORMAFRANCE

Votre Conseiller Technique se tient à votre disposition gratuitement toute l'année afin de répondre à vos questions via assistance@formafrance.fr

Informations pratiques

Encadrement : Conseiller technique spécialiste habilitation électrique